

**ARRETE PORTANT PORTANT DELEGATION DE  
FONCTION A MONSIEUR ROLAND VEAUX  
COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier n°416,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Roland VEAUX pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du vendredi 5 octobre 2018,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Roland VEAUX, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération à la commission départementale d'aménagement commercial du vendredi 5 octobre 2018.

**Article 2** – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Roland VEAUX et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **01/10/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **02/10/2018**